

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la bibliothèque, le lundi 10 juillet 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Sébastien Dubé Hervé Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.07.185
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.07.186
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN ET DU 12 JUIN 2017**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 juin 2017 et du 12 juin 2017, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**17.07.187
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2017 s'élevant à 191 489,64 \$, et des comptes courants s'élevant à 66 044,79 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 257 534,43 \$.

**17.07.188
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juin 2017.

ADM-17-06-003
V-17-06-003
L-17-06-003
SI-17-06-003

17.07.189

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juillet 2017.

ADM-17-07-001

V-17-07-001

L-17-07-001

SI-17-07-001

17.07.190

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2017.

ADMINISTRATION

17.07.191

OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SOLS ET MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux granulaires pendant la construction du bâtiment, par un laboratoire indépendant ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme LER inc. de lui soumettre une soumission en fonction des besoins identifiés par la firme LGT ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité octroie le contrat de contrôle qualitatif des sols et matériaux, pour le projet de centre multifonctionnel et municipal, à l'entreprise LER. inc, au coût de 6 782,50 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit sans sa soumission datée du 28 juin 2017. La somme sera puisée à même le PIQM et/ou la TECQ et/ou le PIC 150.

17.07.192

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DESTINÉ AU PROJET DE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat temporaire d'emprunt avec la Banque de Montréal de Rivière-du-Loup, à un taux concurrentiel de 2.09 % (renégocié à tous les 30 jours).

17.07.193

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DESTINÉ AU PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat temporaire d'emprunt avec la Banque de Montréal de Rivière-du-Loup, à un taux concurrentiel de 2.09 % (renégocié à tous les 30 jours).

17.07.194

FERMETURE DU COMPTE ÉPARGNE RACHETABLE ET1

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas renouvelé la taxe spéciale de 10 \$ lors de son budget 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a débuté les travaux de construction du nouveau réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QUE les sommes accumulées dans ce compte étaient destinées au réseau d'aqueduc et au réservoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer la totalité du solde du compte ET1, soit 39 621,28 \$, au 7 juillet 2017, au compte opération EOP, et de procéder à la fermeture du compte épargne ET1.

17.07.195

UTILISATION DU SOLDE DE LA RÉSERVE D'EAU ACCUMULÉE AU POSTE DE BILAN NO. 59 14010 000 EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser le solde de la réserve d'eau pour son projet de réservoir d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité utilise le solde de la réserve d'eau en 2017, soit 25 825,97 \$, à titre de mise de fonds partielle pour le projet de construction du nouveau réservoir d'eau potable.

17.07.196

PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Renald Côté, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Épiphanie, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier no. 557924.

17.07.197

ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA ;

ATTENDU l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny ;

ATTENDU QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles ;

ATTENDU QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique ;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des

pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels, les transferts non apparentés et les transferts à une autre entreprise agricole ;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans ;

ATTENDU QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande au gouvernement du Québec que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels, les transferts non apparentés et les transferts à une autre entreprise agricole et que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

17.07.198

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART DU CERCLE DES FERMIERES

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Épiphanie a demandé à la municipalité la possibilité de photocopier gratuitement son programme d'exposition 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie de photocopier gratuitement son programme d'exposition 2018 au bureau municipal.

17.07.199

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part du Club Optimiste de Saint-Épiphanie, dans le cadre du tournoi de golf Optimiste Marcel Rouleau ;

ATTENDU QU'il s'agit de la seule activité de financement du Club Optimiste car il n'y a plus de salle communautaire à Saint-Épiphanie ;

ATTENDU QUE le Club Optimiste œuvre pour la jeunesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ au Club Optimiste de Saint-Épiphanie, dans le cadre de son activité de financement annuel 2017, soit le tournoi de golf Marcel Rouleau.

17.07.200

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des

conseillers de procéder aux transferts budgétaires suivants :

158 \$

Du compte no. 02-70130-422- assurances (chalet des patineurs) au compte no. 02-70230-335- service internet (bibliothèque)

6 500 \$

Du compte no.02-32012-521- entretien et réparation chemin paroisse (voirie-été), au compte no. 02-32012-621- achat pierre et gravier paroisse (voirie-été)

100 \$

Du compte no.02-70150-141- salaires camp de jour (loisirs parcs et terrain de jeux) au compte no. 02-70150-511- location local camp de jour (loisirs parcs et terrain de jeux)

300 \$

Du compte no. 02-41400-522- entretien et réparation bâtiment et terrain (traitement des eaux usées), au compte no. 02-41400-521- entretien et réparation bassin d'épuration (traitement des eaux usées)

3 500 \$

Du compte no. 01-21111-000- revenus de taxes foncières, au compte no. 02-33020-516- location machinerie-outillage et équipement (voirie-hiver)

17.07.201

CRÉATION D'UN COMITÉ POUR L'INAUGURATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame la conseillère Pâquerette Thériault, messieurs les conseillers Sébastien Dubé et Vallier Côté, et monsieur le maire Renald Côté, membres du comité responsable de proposer un concept au conseil pour l'inauguration du futur centre multifonctionnel et municipal.

17.07.202

DÉPLACEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LE PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – MANDAT À ÉNERGIE & TÉLÉCOM ÉLECTROSAG

ATTENDU QUE pour le projet de Centre multifonctionnel, Hydro Québec a dû planter deux nouveaux poteaux et transférer ses fils ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer les fils appartenant aux compagnies de télécommunication puisque les deux anciens poteaux doivent être retirés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire déplacer la fibre optique qui alimente la bibliothèque et que celle-ci appartient à l'entreprise Énergie & Télécom Électrosag ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise pour effectuer le changement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise Énergie & Télécom Électrosag au coût de 14 364,30 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer le transfert, tel que décrit dans sa soumission no. 16P758-01 datée du 22 juin 2017. La somme sera puisée à même le PIQM et/ou la TECQ et/ou le PIC 150.

17.07.203

DÉPLACEMENT DES FILS DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LE PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – MANDAT À BELL

ATTENDU QUE pour le projet de Centre multifonctionnel, Hydro Québec a dû planter deux nouveaux poteaux et transférer ses fils ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer les fils appartenant aux compagnies de télécommunication puisque les deux anciens poteaux doivent être retirés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire déplacer les fils de télécommunication qui alimentent la bibliothèque et que ceux-ci appartiennent à l'entreprise Bell ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à l'entreprise pour effectuer le changement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise Bell au coût de 4 947,40 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer le transfert, tel que décrit dans sa soumission no. D38802 datée du 30 mai 2017. La somme sera puisée à même le PIQM et/ou la TECQ et/ou le PIC 150.

17.07.204

INCENDIE

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUIN 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de juin 2017.

AFFAIRES NOUVELLES

17.07.205

EMBAUCHE DE MONSIEUR DORIS RIOUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Doris Rioux, pour la saison estivale, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

17.07.206

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 43.

17.07.207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 43.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier